



Le 5 février 2010

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité et Descriptif du programme de rachat d'actions

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, tel que décrit ci-dessous, CFAO a conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux un contrat de liquidité portant sur les actions de la société CFAO cotées sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris, en conformité avec la réglementation et les règles et usages d'indépendance applicables.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société a affecté la somme de 6 millions d'euros au compte de liquidité, et n'apporte aucune action.

Descriptif du programme de rachat d'actions

1. Date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme

Le présent programme de rachat a été autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de CFAO tenue le 16 novembre 2009.

2. Répartition par objectifs des titres de capital détenus

A ce jour, la société CFAO ne détient aucune de ses propres actions.

3. Objectifs du programme de rachat poursuivis par la société

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions du Code de commerce ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action CFAO par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

4. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale du 16 novembre 2009, soit, à titre indicatif, 61 524 360 actions à cette date, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social ;
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la société à la date considérée.

Le prix maximum d'achat par action sera de 39 euros, soit une fois et demie le prix d'introduction en bourse de la société en décembre 2009 (comme indiqué dans les documents d'introduction en bourse).

Le montant global affecté au programme de rachat ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros.

5. Durée du programme de rachat

L'autorisation de rachat conférée par l'assemblée générale du 16 novembre 2009 a été consentie pour une période de 18 mois à compter de cette date, soit jusqu'au 15 mai 2011.

A propos de CFAO

CFAO est un leader de la distribution spécialisée dans ses métiers clés, la distribution automobile et pharmaceutique, en Afrique et dans les Collectivités Territoriales Françaises d'Outre-Mer. CFAO est un acteur majeur de l'importation et de la distribution de véhicules automobiles, de l'importation et de la distribution de produits pharmaceutiques et des prestations de service logistiques y afférentes, de certaines activités industrielles, et de certains services technologiques en Afrique et dans les Collectivités Territoriales Françaises d'Outre-Mer. CFAO est présent dans 34 pays, dont 31 pays d'Afrique et sept Collectivités Territoriales Françaises d'Outre - Mer, et emploie plus de 10 000 personnes. En 2008, CFAO a réalisé un chiffre d'affaires total consolidé de 2 864 millions d'euros et enregistré un résultat opérationnel courant de 277 millions d'euros.

Pour en savoir plus : www.cfaogroup.com

Contacts Investisseurs et Analystes

Sébastien Desarbres
Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière
+33 1 46 23 56 51

Contact Presse

Laurence Tovi
Directrice de la Communication
+33 1 46 23 58 80